

## **CONTRIBUTION DE Thierry POOR, secrétaire général du cercle des sourds (22/02/2006)**

**au débat souhaité par l'AMIH de Nancy**

☞ "Que signifie pour vous être un citoyen?"

### **LA POSITION D'UNE PERSONNE SOURDE :**

Le Sourd est un citoyen à part entière au même titre que tout autre citoyen de notre pays. Cela suppose des droits et des devoirs, mais aussi des conditions matérielles et des aides humaines pour pouvoir exercer cette citoyenneté. Cela suppose aussi de changer le regard des autres citoyens et celui des pouvoirs publics sur la personne sourde.

La citoyenneté ne commence pas à l'âge adulte. Elle doit se vivre au quotidien dès l'enfance. Par exemple dans le cas d'un enfant sourd, l'enfant doit se sentir citoyen et doit voir que les adultes sourds qu'il côtoie, notamment ses professeurs, ses éducateurs ou éventuellement ses parents sourds, sont considérés comme des citoyens, responsables et respectés.

C'est pourquoi, il me paraît important d'insister sur deux notions d'accès à la citoyenneté, qui pour les sourds, me paraissent essentielles :

- 1) l'intégration scolaire puis professionnelle,
- 2) l'égalité des droits et des chances.

L'intégration est un objectif social qui rejoint l'objectif de citoyenneté et jusqu'à maintenant force est de constater que, malgré les efforts des organismes d'insertion pour les sourds comme en 54 l'URAPEDA et

l'AISPAS qui disposent de moyens très insuffisants, les difficultés d'accès à une vie citoyenne égale à celle des entendants demeurent....

Les nombreuses observations de nos membres suite au forum d'échanges du 19 novembre 2005 en témoignent et en voici les plus significatives :

- dans la vie professionnelle:
  - les informations syndicales ne sont pas adaptées aux sourds (pas d'interprètes lors des réunions d'informations syndicales importantes sur la vie de l'entreprise, droit du travail méconnu des salariés sourds,

- une personne signale que les relations sont difficiles car les ordres de travail sont mal communiqués et quelquefois disproportionnés par rapport avec des collègues entendants,
- un sourd regrette l'absence de communication avec sa direction pour évoquer régulièrement les problèmes de travail des salariés sourds,
- il est signalé par plusieurs personnes que la promotion est discriminatoire pour les sourds, très peu d'évolution dans la hiérarchie, pourtant leur capacité professionnelle n'est pas en cause car les supérieurs sont dans l'ensemble très satisfaits du travail des sourds souvent très motivés,
- une personne signale une inégalité de traitement dans les formations car les employeurs ne font pas souvent l'effort de les adapter aux besoins particuliers des sourds (*une formation personnalisée est souhaitée car formation collective trop difficile à maîtriser et demande un gros effort d'adaptation*),
- pas de formation adaptée non plus aux problèmes de sécurité notamment la sécurité incendie,
- nouvelles technologies mal expliquées aux sourds alors qu'elles sont une chance pour les sourds,
- une personne signale que son entreprise lui a refusée une formation car le coût des interprètes lui est apparu trop élevée,
- une autre signale des réticences des employeurs à confier des responsabilités à des personnes sourdes,
- une personne regrette que l'ANPE n'a pas de référent "surdité" et relève que trop de métiers sont interdits aux sourds...

• - dans la vie sociale ("vie de tous les jours"):

- élections locales et nationales : le plus souvent les interventions des candidats ne sont pas sous-titrées ou traduites en LSF, manque d'informations importantes pour les sourds,
- personnes sourdes isolées dans les zones rurales : en cas d'urgence, par quel moyen peuvent elles appeler les secours?
- pas de sous titrage dans les débats et émissions intéressantes telles que ça se discute, les émissions politiques et sur la santé, Capital, informations régionales, ....
- sous titrage souvent décalé et pas réel,
- mauvaises réceptions fréquentes du sous titrage en direct (exemple : Envoyé Spécial),
- création d'un service SOS interprètes disponibles à toute heure,
- mise en place de chèques interprètes et libre choix de la personne,
- nécessité d'avoir plus d'interprètes, création souhaitée dans chaque région ou interrégion d'une école d'interprètes,
- nécessité d'avoir un tableau lumineux avec information instantanée dans toutes les gares, trains, bus,
- problème du remboursement très faible des prothèses auditives : la nouvelle prestation de compensation réglera t'elle cette injustice?
- concernant l'interprétariat :
  - \* il n'y a pas assez dans les universités, ne serait il pas possible que certains soient salariés de l'établissement universitaire,
  - \* pourquoi ne pas regrouper tous les étudiants,
  - temps d'interprétariat (ou d'accompagnement) identique pour tous les élèves et quelque soit le choix du métier,
- concernant les universités :

- \* les universités comme les professionnels scolaires ne sont pas assez informés
- des difficultés rencontrées par les personnes sourdes,
- \* les étudiants sont souvent obligés de faire une double charge de travail (si interprétariat insuffisant),
- la plupart du temps, l'intervenant ignore la présence d'étudiants sourds dans la salle (problème de la diffusion d'informations),
  - concernant l'intégration :
    - \* insuffisance des auxiliaires de vie scolaire notamment dans les collèges,
    - \* nécessité d'un partenariat avec les écoles, accueillent des élèves sourds : ce qui amène une obligation d'information faite à l'avance et non après l'entrée de l'élève,
    - \* pourquoi ne pas regrouper les élèves sourds dans un même établissement, cela permettrait à l'élève d'avoir une présence sur place?,
    - \* pour le professeur de soutien qui intervient en classe, il est nécessaire d'avoir fait une formation en LSF.

Ces remarques pertinentes démontrent les difficultés rencontrées encore par les sourds à notre époque!

Comment dans ces conditions, pouvoir être un vrai CITOYEN lorsqu'on est atteint d'une surdité.....?

Les "petites" avancées de la nouvelle loi du 11 février 2005 avec le titre prometteur de "loi sur l'égalité des droits et des chances, **la participation à la citoyenneté** des personnes handicapées " donne l'occasion enfin de mettre en place sur le terrain des progrès visibles dans la vie des personnes sourdes pour qu'enfin cette phrase évocatrice "*pour mieux vivre la surdité, inventons la vie qui va avec...*" devienne une réalité...